

Budget Annexe du Service Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2001 en application de la nomenclature M49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des Services d'Eaux et Assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M 49 qui est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2001 du Service Assainissement ont été les suivants :

Section d'investissement

* solde des réalisations 2001 :	10 971 639,23 F	(1 672 615,62 €)
* solde des restes à réaliser 2001 :	<u>- 18 865 978,00 F</u>	<u>(- 2 876 100,87 €)</u>
	- 7 894 338,77 F	(- 1 203 485,25 €)

Le programme d'investissement 2001 fait apparaître au 31 décembre 2001 un besoin d'auto-financement de 7 894 338,77 F (1 203 485,25 €) qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2001.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation du budget 2000 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2001 (29 815 085,85 F - 18 130 000,00 F)	11 685 085,85 F	(1 781 379,86 €)
* résultat d'exploitation de l'exercice 2001	<u>19 686 293,92 F</u>	<u>(3 001 156,16 €)</u>
Excédent de clôture 2001	31 371 379,77 F	(4 782 536,02 €)

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine - Eau - Assainissement réunie le 11 juin 2002, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement

- Autofinancement complémentaire
du programme d'investissement 2001 : 1 203 485,25 € arrondis à 1 204 000 €

- Financement complémentaire du programme d'investissement 2002 :

* Affectation pour suppléer à l'emprunt inscrit au BP 2002
pour financer l'achèvement du collecteur Nord-Ouest
Article 16 - 97005 - CS 30300 965 161 €

* Affectation pour l'acquisition de matériel de transport Véhicule spécialisé hydrocureur Article 2182 - 00513 - CS 30800	60 000 €
* Affectation pour abonder les travaux sur réseau - Branchements Article 2315 - 00513 - CS 30800	50 000 €
* Affectation pour abonder les travaux sur réseau - Extension collecte Article 2315 - 00513 - CS 30300	250 000 €
* Affectation pour abonder l'opération «Traitement complet de l'azote à Port Douvot» Article 2315 - 99002 - CS 30800	2 000 000 €

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 4 529 161 € au chapitre 893/10682.30800 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 993/002.30800.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 253 375,02 €. Cette somme comprend les créances douteuses.

BUDGET ASSAINISSEMENT**Résultat d'exécution du budget 2001**

ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 2000 (1)	Part affectée à l'investissement 2001 (2)	Résultat de l'exercice 2001 (3)	Résultat de clôture 2001
Investissement	29 558 571,36		18 586 932,13	48 145 503,49 (1)+(3)
Exploitation	29 815 085,85	18 130 000,00	19 686 293,92	31 371 379,77 (1)-(2)+(3)
TOTAL	59 373 657,21	18 130 000,00	38 273 226,05	79 516 883,26

BUDGET ASSAINISSEMENT**Résultat de l'exercice 2001**

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	80 821 500,00	58 800 100,00	139 621 600,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	39 857 081,11	63 260 334,30	103 117 415,41
Réduction de titres	0,00	801 094,36	801 094,36
Recettes nettes	39 857 081,11	62 459 239,94	102 316 321,05
Restes à réaliser	33 938 996,00		33 938 996,00
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	121 457 296,00	46 631 000,00	168 088 296,00
Engagements	111 377 549,87	44 051 214,77	155 428 764,64
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	58 572 575,87	44 051 214,77	102 623 790,64
Annulation de mandats	128 562,63	1 278 268,75	1 406 831,38
Dépenses nettes	58 444 013,24	42 772 946,02	101 216 959,26
Dépenses engagées non mandatées	52 804 974,00		52 804 974,00
Résultat de l'exercice			
Excédent		19 686 293,92	19 686 293,92
Déficit	18 586 932,13		18 586 932,13
Restes à réaliser			
Excédent			18 865 978,00
Déficit	18 865 978,00		

«M. Christophe LIME : Simplement une observation par rapport à l'excédent qui peut paraître, le Maire l'a souligné tout à l'heure, relativement important au niveau du budget Assainissement. Cela provient de deux raisons. Premièrement, nous avons provisionné depuis un ou deux ans pour travailler sur la station de Port Douvot afin d'éviter d'avoir une montée importante au niveau des tarifs. Deuxièmement, l'autre chose, c'est que dès qu'on a débuté les travaux sur la station de Port Douvot, l'Agence de l'Eau nous a versé immédiatement les subventions, ce qui est assez intéressant, cela veut dire qu'elle n'attend pas qu'on engage l'ensemble des dépenses pour nous donner l'argent, ce qui fait qu'aujourd'hui on a un excédent relativement important qui devrait être réglé d'ici début 2004 puisque l'ensemble des travaux sur la station de Port Douvot seront terminés en 2004 et on devra même pour pouvoir terminer ces travaux emprunter environ 15 à 20 MF. Les comptes vont donc se rééquilibrer d'ici deux ans, là aussi sans conséquence sur l'augmentation des tarifs de l'assainissement.

M. LE MAIRE : Je crois qu'effectivement on a une gestion saine pour tout ce qui est eau et assainissement car quelquefois nous avons des excédents mais nous les réinvestissons toujours, ce qui fait que nous avons toujours une eau de bonne qualité et des réseaux d'excellente qualité qui sont maillés, interconnectés et je crois que cela, seul le service public peut faire en sorte que ce soit d'une aussi grande qualité. Je le précise bien à nouveau, c'est une véritable volonté politique que d'avoir un service public de l'eau qui fait qu'on a une eau bon marché, de qualité et surtout un excellent réseau car souvent le réseau est moins bien entretenu au détriment du prix».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2002.